

Mis en ligne le : 21/03/2023
Sur www.plouedern.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

du 14 mars 2023

Délibération N° : 2023/03/14/10

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le trois mars, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Bernard GOALEC, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 21 - présents : 19 - votants : 19.

Détail du vote : Abstention : 1 / Pour : 19 – Contre : 0 – Nul et Blanc : 0.

Présents : MM et Mmes : GOALEC, CASU, QUÉDEC, MAREC-PRIGENT, NÉDÉLEC, NOWAK, TOURBOT, SÉNÉ, MAUBIAN, MINGANT, CORRE, PÉRON, GARALT, BROCHAIN, VIGOUROUX, CUEFF, LE CHENADEC, STERN, BLONS.

Absents et excusés : Mme TANGUY (pouvoir à Mme BROCHAIN), et M. AVETAND.

Secrétaire de séance : M. Roland STERN

Secrétaire de séance adjoint : M. Sébastien DEMABRE (DGS)

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE : COTISATION ANNÉE 2023

M. Pascal QUÉDEC, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée la demande formulée par l'Association des Maires du Finistère sollicitant une cotisation de 1.056,44 € pour l'année 2023, correspondant à 0,343 € par habitant (sur la base de 3.080 habitants).

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec une abstention (M. GOALEC), après avoir entendu les services pouvant être rendus par l'A.M.F. (activité de représentation et d'informations juridiques, réglementaires et de défense),

Autorise M. le Maire à verser cette cotisation.

Le Secrétaire de séance,
Roland STERN



Le Maire,
Bernard GOALEC

